ZOOM TERRITORIAL
GARD ET HERAULT

Lettre interne d'information destinée à l'ensemble des acteurs de **APF France handicap** | adhérents | élus | salariés | usagers | bénévoles

APF France handicap

Merci de veiller à sa bonne diffusion >>> par mail >>> imprimée >>> affichée >>> sur les réseaux...

N° 11 >>> Mai-Aout 2021

SOMMAIRE

ÉDITO 1
RETOUR SUR... 2-3
MAND'APF 6
DOSSIER 7-10
INFORMATIONS 11
AGENDA 12

Handi-Droits
APF France handicap

SUIVEZ-NOUS

Vous disposez d'un smartphone ? Scannez les QR Code ci-dessous pour rejoindre notre blog et page Facebook :

N'hésitez pas à scanner les codes sur les articles pour en savoir plus.

ÉDITO

Nous souffrons, vous souffrez, ils souffrent,

Oui nous souffrons dans nos délégations, le personnel, les élus, les bénévoles, nous languissons tous un retour à la normale afin de vous revoir et vous proposer des actions.
Oui vous souffrez ; isolement, manque d'activité, manque de convivialité, de sorties culturelles, sportives et autres... courage on espère que tout ça ne sera qu'un mauvais souvenir.
Ils souffrent ; les patients hospitalisés, les enfants handicapés ou non, les bénévoles...
LA FRANCE, L'EUROPE, LE MONDE SOUFFRE.
Les projets, tels que la vente de brioches, les sorties, les rencontres, tout est en suspens, voir reportés ou abandonnés. Tout tourne au ralenti, beaucoup d'entre nous en garderont des séquelles c'est sûr.
Nos groupes relais, Alès, Sète, Bassin de Thau, Béziers et Cœur d'Hérault assurent au minima leurs permanences ou n'en font plus depuis presque un an. Cette situation met en péril l'implication de tous les sympathisants et bénévoles. Nous languissons tous un retour actif comme avant mars 2020.
La MDPH de l'Hérault a fait peau neuve, elle se trouve maintenant à ALCO² (MDPH 1350 rue d'Alco, BP 7353, 34086 Montpellier) elle n'est toujours pas ouverte au public jusqu'à nouvel ordre.
Des actions étaient prévues pour la semaine des mobilités du 26 au 30 avril, mais en raison des restrictions gouvernementales nous, le Territoire 30-34 avons préféré les reporter du 31 Mai au 4 Juin. Nous ne manquerons pas de vous tenir informé en temps et en heure de notre mobilization.
Malgré tout ce bouleversement, une bonne cinquantaine de bénévoles, dans l'Hérault, et une trentaine dans le Gard continuent tant bien que mal à représenter APF France Handicap dans plusieurs institutions, telles que ; les CCAS ou CIAS, les CCA et CIA, les DDTM, les CDU, la CDAPH et MDPH, la COMEX et la CDCA, à la CPAM, l'ADIL, le CLCPH etc...
Nous avons eu des élections au niveau National, notre nouvelle Présidente est Pascale RIBES qui succède à Alain ROCHON ; Noelle MARY-LLOPIS a rejoint le CA depuis peu, toutes les deux sont du département de l'Hérault, nous leur souhaitons du courage pour affronter ce gouvernement pas très à l'écoute de nos multiples revendications. Nous avons également une nouvelle directrice, la très sympathique Marie-Elisabeth FROMENTAL qui est en fonction depuis le mois de janvier.
Enfin, Karima AKDIF vient d'être élue au CAPFD de l'Hérault, à la place de Noelle MARY-LLOPIS, et Catherine CHAPTAL devient ma suppléante.
Quant à moi, je fais mon possible pour rester à l'écoute et prendre, avec les élus et les salariés, les bonnes décisions afin d'être opérationnel pour vous servir au mieux et pour régler au mieux tous ces problèmes conjoncturels.
Chers adhérents, chers amis, restons néanmoins mobilisés, gardons espoir pour que tout revienne à la normale le plus tôt possible, les vaccins en sont peut-être la solution... A très bientôt.

Yvan Poncé, Représentant CAPFD de l'Hérault

>> **ISSN.2554-683X** >> **Directeur de publication :** Marie-Elisabeth Fromental >> **Rédaction :** Délégations APF France handicap Territoire Gard et Hérault, Comité de rédaction >> **Photos :** Délégations APF France handicap Territoire Gard et Hérault >> **Date de parution :** Avril 2021 —APF France handicap—17 Boulevard Auguste Blanqui 75013 Paris—*En application de la loi du 6 janvier 1978 Informatiques et libertés, si vous ne souhaitez plus recevoir ce bulletin départemental à votre domicile, merci de nous en avertir par courrier.*

De nouveaux départs et arrivées au sein du territoire.

Départ de Odile Le Galliotte : Directrice territoriale par intérim

Je tiens à vous remercier pour l'accueil que vous m'avez réservé toutes et tous. J'ai pris un grand plaisir à venir à Nîmes et Montpellier et à travailler avec vous tous. J'aime votre énergie, votre bonne humeur et votre investissement si important dans notre association. Vous avez gardé le cap malgré une année difficile et complexe. Ces 3 mois ont été une belle aventure humaine et professionnelle, grâce à chacun d'entre vous et à la confiance de la Direction régionale.

J'ai retrouvé à temps plein, depuis le 1er février, la direction des Délégations du Gers et des Hautes-Pyrénées. Nos chemins auront certainement l'occasion de se croiser à nouveau à la faveur de projets ou de réunions régionales.

Prenez soin de vous, restons confiants et positifs. .

Bienvenue à Marie-Elisabeth Fromental : Nouvelle Directrice territoriale du Gard et de l'Hérault

Depuis le 25 janvier 2021, j'ai avec un grand plaisir rejoint APF France handicap. Je remercie Odile Le Galliotte qui a assuré l'intérim et m'a très gentiment accueillie à mon arrivée.

J'ai pendant de nombreuses années milité et travaillé dans une Fédération nationale d'éducation populaire où j'ai été bénévole puis salariée. Ces dix dernières années, j'ai occupé le poste de Directrice Départementale de l'association dans l'Hérault.

Les Délégations APF France handicap sont pour les adhérents un lieu d'accueil, de propositions d'activités et de soutien, y compris dans cette période si difficile. Je souhaite pouvoir, avec les équipes du territoire Gard et Hérault continuer les projets, et, avec vous, en proposer de nouveaux.

N'hésitez pas à prendre contact avec les Délégations afin de leur faire part de vos souhaits. Nous tenterons d'y répondre au mieux. Merci par avance de votre accueil et à très bientôt !

Bienvenue à Maëva Crespo : Chargée de mission Logement 34

A la suite de l'obtention de mon Master en développement de projets j'ai été embauchée par APF France Handicap du Gard pour l'ouverture du service Mand'APF 30-48. Une fois cette mission accomplie j'ai décidé de mener à bien mon projet personnel en laissant mes ambitions professionnelles de côté.

J'ai donc voyagé pendant 4 mois en Amérique Centrale, puis j'ai été expatriée en Australie pendant un peu plus d'un an. Cette expérience m'a énormément enrichie sur le plan professionnel, j'ai gagné en relativité et en ouverture d'esprit tout en apprenant l'espagnol, puis l'anglais.

A mon retour, cet été 2020, mon objectif était de trouver un emploi où je pourrais m'épanouir sur le plan professionnel cette fois. Aujourd'hui, je reviens en tant que chargée de mission logement à APF France Handicap de l'Hérault depuis le 2 novembre 2020.

Ma mission est donc le développement d'une plateforme logement et l'accompagnement des personnes en situation de handicap dans leur recherche de logement adapté. Je suis ravie d'avoir l'opportunité de travailler avec vous une nouvelle fois et pour la défense des droits des personnes en situation de handicap.

Bienvenue à Myriam Ducros : Nouvelle Agente Associative de l'Hérault

C'est avec joie que j'ai rejoint l'équipe en Février 2021 pour une durée de quelques mois.

J'aurai le plaisir de vous accueillir sur place ou par téléphone.

Diplômée dans l'Assistanat administratif, APF France handicap m'a donné la chance de réaliser ma première expérience professionnelle, en lien avec mes études.

En plus d'être un tremplin professionnel pour moi, c'est également une opportunité de développer et d'acquérir des compétences, tout en me sentant utile dans le défense et la représentation des personnes en situation de handicap.

J'espère pouvoir apporter ma pierre à l'édifice à cette importante cause, et être utile au maximum.

Rétrospectives 2020 : Contagion du courage au Centre APF Saint—Pierre Montblanc

Notre métier demande au quotidien une certaine capacité d'adaptation. Nous devons nous adapter aux usagers, aux collègues, aux humeurs des uns et des autres, aux différentes demandes qui évoluent...

Mais en cette période très particulière, depuis plus d'un an maintenant, nos pratiques ont été totalement chamboulées et nous avons dû faire preuve une fois de plus d'adaptabilité et d'innovation.

Nous avons participé au projet : « La contagion du courage ». Ce projet nous a amené à réfléchir sur nos différentes situations, nos ressentis vis-à-vis de l'épidémie, recueillir l'avis des usagers et voir comment ils vivaient ce confinement forcé. Nous avons pu voir un élan de solidarité entre les équipes et les usagers, une reconnaissance de la part des résidents envers tous les professionnels.

L'équipe d'animation a pu mettre en place un petit festival privé au sein de l'établissement afin de continuer à apporter de la vie et de la joie au sein de notre structure pour répondre aux attentes des résidents qui trouvaient le temps long.

En effet, nos usagers ont l'habitude en période estivale de sortir très régulièrement et d'assister à de nombreux événements musicaux, culturels, sportifs.... Voyant tous les événements être annulés, l'équipe d'animation a eu l'idée de faire venir le monde du spectacle au sein de notre structure.

La direction du Centre St Pierre a validé ce projet et nous a accordé un budget afin de réaliser quelques événements. De notre côté, l'équipe d'animation a créé une cagnotte en ligne afin de récolter un peu plus d'argent et ainsi augmenter le nombre de spectacles. Nombreux et nombreuses ont été les familles, professionnels et contacts de notre structure à participer au projet. Cet élan de solidarité, nous a permis d'augmenter considérablement le nombre de représentations pour la période estivale.

Si à la base du projet nous pensions mettre en place 2 ou 3 concerts, avec tout le budget accordé par la direction, les donations des familles et professionnels, c'est finalement 12 soirées qui ont été effectuées pour nos résidents. Nous avons eu le plaisir de recevoir des groupes de musique, une compagnie de clown, cirque burlesque et un spectacle de marionnettes. Nous avons présenté l'ensemble des artistes aux résidents, le style, le tarif et ce sont les usagers qui ont fait leurs choix pour le festival.

Le plus beau résultat de ce travail aura été de voir la joie dans les yeux des usagers et la complicité avec les artistes. Si l'année fut très difficile, grâce à la solidarité des équipes et au courage des usagers, il y aura eu aussi de beaux moments de vie.

Beauté et handicap « De l'invisible au visible… comprends qui je suis ! » sélectionnée par le Festival « Boutographies »

Créée en 2002 pour reconduire le projet initial d'exposition collective - Les Boutographies - en festival, l'association Grain d'Image poursuit depuis ces débuts le projet de donner un espace aux fonctions diverses et parfois contradictoires de la photographie d'aujourd'hui.

C'est dans le cadre de ce festival que notre exposition « De l'invisible au visible, comprends qui je suis… » a été sélectionnée.
Un thème sur le handicap invisible pour sensibiliser le grand public sur ce qui peut toucher tout un chacun, dans sa chair, son quotidien, sa vie personnelle et professionnelle… sans que son voisin n'ait la possibilité de le deviner.
Des handicaps communs qui nous entourent, nous touchent et qui modifient considérablement ou pas, la vie, tout simplement.
Cette exposition sera présentée à l'Office du Tourisme de Montpellier, 30 Allée Jean de Lattre de Tassigny, du 15 au 30 mai 2021. Nous en remercions par avance sa direction qui nous a offert cette belle opportunité.
On compte sur vous pour découvrir ou redécouvrir cette exposition !

Opérations brioches 2021 : un mois d'action pour financer les projets des Délégations

Du 26 avril au 8 Mai 2021 !
La pandémie nous a coupé l'herbe sous les pieds en 2020.
Faisons-lui un pied de nez ! Retrouvons-nous sur cette opération solidaire !
Vous pouvez être nos ambassadeurs, sur un marché, dans votre commune (commerces, paroisses), chez vous ou bien sur votre lieu de travail.
Soutenez votre Délégation, participez à la vie associative : une démarche solidaire et de proximité.
Cette invitation à l'échange ne peut se faire sans vous !
Pour le plaisir des uns et l'avenir des autres ; proposez de délicieuses brioches de *La Boulangère* à votre entourage. Familles, voisins, amis, collègues…tous seront séduits par cette idée gourmande, en œuvrant pour une grande cause.
Soyez un véritable acteur de l'opération Vente de Brioches, le temps d'un échange humain.

Grâce à la générosité du grand public, vous contribuez au maintien de nos actions et des projets verront le jour.
Nous avons besoin de vous, rejoignez-nous, appelez Christine à la délégation au 04 67 10 03 25.

Action Mobilités Accessibilité ! une semaine pour se mobiliser Toutes et tous concernés #AEgalité

Du 26 au 30 Avril 2021, l'ensemble des délégations d'APF France Handicap mettront en œuvre des actions de mobilisation du grand public afin de rendre effective la liberté de chacun d'aller et venir en faisant la preuve que l'accessibilité est possible !

Cette semaine s'inscrit dans le cadre de notre projet associatif et s'appuie sur notre dynamique « le monde change, Soyons acteurs de ce changement ».
En effet, malgré l'ensemble de nos mobilisations au quotidien, force est de constater que nous devons continuer en rappelant que « cela fait trop longtemps que cela dure ! ».
Bien entendu, élus, adhérents et personnels du territoire ont réfléchi aux actions qu'il était possible de mettre en œuvre dans ce cadre.
Les actions initialement prévues vont devoir être reportées, à cause de la situation sanitaire, mais le territoire Gard et Hérault, ses élus, vont dès à présent se mobiliser afin de mettre en place prochainement des actions telles que :

- La mobilisation de la presse sur l'obligation des communes de plus de 5000 habitants de mettre en place un conseil communal d'accessibilité et sur les travaux en cours afin de former les conducteurs de bus à l'accueil des personnes en situation de handicap ;
- Une mise en situation de mobilité réduite pour les passants au Jardin de la fontaine à Nîmes (en attente de validation par la mairie et la préfecture) ;
- Une balade en joëllette en partenariat avec une association de randonneurs ;
- Une mise en évidence des différents commerces et des lieux de culture qui, suite à des travaux, sont devenus accessibles.

En parallèle, les délégations organisent une action dans les centres de loisirs afin de sensibiliser les enfants aux handicaps.
« Raconte-moi un super héros », c'est l'histoire d'un enfant en situation de handicap (moteur ou sensoriel) qui fait la rencontre d'une personne ordinaire qui l'accompagne dans la réalisation d'un souhait et qui devient un super héros.
Les réalisations, pocket film, roman photo ou bande dessinée, seront diffusés sur les réseaux sociaux.
Si les conditions nous le permettent, un goûter sera organisé afin de présenter les différentes réalisations en présence d'enfants et d'adhérents volontaires. Ce sera l'occasion de faire la fête !

Quelle mobilisation sur notre territoire ?

Notre action se fera essentiellement par le biais de nos réseaux sociaux, la presse et/ou les ondes radios. Restez donc attentifs et n'hésitez pas à nous faire remonter les zones accessibles et inaccessibles autour de chez vous. C'est ensemble que nous avançons !

Crédit d'impôt : défiscalisation de la Majoration pour Tierce Personne et de l'Allocation Complémentaire Tierce Personne

En avril 2021, vous serez amenés à effectuer votre déclaration d'impôts 2021 sur les revenus 2020.

En tant que **particulier-employeur**, vous pourriez avoir droit à un **crédit d'impôt.** Celui-ci est accordé sur les dépenses liées à l'emploi d'un salarié à domicile et que vous avez effectivement supportées. Ce crédit d'impôt est égal à 50% des sommes retenues dans une limite annuelle de 12 000 euros, éventuellement majorée. Contrairement à une réduction d'impôt, **la somme du crédit d'impôt vous est reversée, soit le surplus si vous êtes imposable, soit la totalité si vous n'êtes pas imposable !**

Les sommes versées dans le cadre de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) n'ouvrent pas droit au crédit d'impôt. Par contre, si vous avez des **restes à charge** sur la rémunération de vos salariés (salaires nets, cotisations, majoration 1er mai, majoration heures supplémentaires…) ou si vous prenez à votre charge les frais de transport en commun ou les frais de déplacement domicile/travail, cela vous ouvre droit au crédit d'impôt.

Et bonne nouvelle ! La Majoration Tierce Personne (MTP) et l'Allocation Compensatrice Tierce Personne (ACTP) ouvrent droit au crédit d'impôt !

Par exemple, si vous avez utilisé toute votre MTP pour financer votre aide humaine (13 500€ à l'année), l'administration fiscale vous reverse un crédit d'impôt de 6 750€.

Vous pouvez aussi retrouver des informations sur le site des impôts :

https://www.impots.gouv.fr/portail/particulier/emploi-domicile

Bienvenue à Adélaïde LEVASSEUR
Référente Mand'APF 30

Nouvelle année, nouvelle équipe !
J'ai rejoins Alice CAPLAIN, le 4 janvier 2021, pour accompagner les particuliers-employeurs en situation de handicap sur le département du Gard.

Les services mandataires du Gard et de l'Hérault restent à votre disposition en cas de question(s), n'hésitez pas à les contacter.

Mand'APF du Gard :
83 Rue André Le Nôtre—Actipolis Bât. A5—30900 Nîmes
Email : mandapf30-48@apf.asso.fr
Tél : 07.84.25.73.01
Mand'APF de l'Hérault :
1620 Rue de Saint Priest—34090 Montpellier
Email : mandat.montpellier@apf.asso.fr
Tél : 04.67.10.03.25

Handi-Droits

C'est en septembre 2020 que la plateforme Handi-Droits a été déployé dans toutes les délégations APF de l'hexagone.
Objectif : répondre aux questions des personnes en situation de handicap concernées par des difficultés d'accès à leurs droits ou de reconnaissance de ces droits.

L'Occitanie a largement contribué au développement de ce dispositif.

En région (ex) Midi-Pyrénées, le Dispositif d'Accueil et d'Accompagnement Individualisé en Délégation (DAAID) est né en 2006. Ce dispositif peut être considéré comme le précurseur de la plate-forme Handi-Droits. *« Dans chaque département, des accueillants avaient pour mission d'écouter, de soutenir et de répondre aux demandes des personnes en situation de handicap, qu'il s'agisse de demande sociale, juridique ou autre »,* témoigne Marie Despouy, chargée de mission APF France handicap en Haute-Garonne.
« Lorsque le pôle APF Conseil Occitanie s'est développé, nous avons eu l'idée d'étendre ce dispositif, qui existait aussi dans l'Hérault, sur tous les départements de la nouvelle région », explique Emmanuel Loustalot, Responsable du Pôle Conseil APF Occitanie. En 2017, un guide a été rédigé pour que les délégations de la région, lieux de proximité, s'approprient la démarche. *« Cette démarche, appliquée en Occitanie, a été remarquée à l'échelon national dans le cadre de projets innovants. Nous avons eu pour missions de l'expérimenter avec d'autres régions (PACA, IDF, Centre Val de Loire, AURA) et de proposer un modèle pour tout l'hexagone »,* poursuit le responsable du pôle Conseil APF Occitanie.
Le siège national a adopté le projet, baptisé Handi-Droits. Un projet entièrement fondé sur la défense du Droit des personnes en situation de handicap. Sachant que, dans de nombreuses délégations, cette mission essentielle était occultée…

Un réseau d'informations s'est constitué.

Des moyens humains et financiers ont été engagés pour mettre en place une plate-forme numérique qui centralise l'ensemble des demandes en sécurisant les données personnelles, développer des formations pour les référents (présentation des thématiques récurrentes, tutoriels sur le logiciel …), et introduire des outils méthodologiques (réalisation d'une trame de premier contact, d'une fiche d'entretien, réactualisation régulière de la base documentaire …).
Ce service qualifié, ouvert à tous, est tout à fait en adéquation avec le projet associatif 2018-2023 d'APF France handicap « Pouvoir d'agir, Pouvoir choisir », qui protège une société inclusive et solidaire.

Emmanuel Loustalot, Responsable du Pôle Conseil APF Occitanie

Comme nous le verrons dans ce dossier, une coordinatrice régionale, des agents des délégations, et des bénévoles sont mobilisés pour répondre clairement aux questions des personnes en situation de handicap.

« Comme tout dispositif de cette dimension, la première année peut être considérée comme une année de rodage… non pas pour la réponse aux personnes, mais pour l'appropriation du logiciel par toutes les délégations du territoire national. Mais je reste optimiste sur l'évolution et l'utilité de la plate-forme Handi-Droits ! », souligne Emmanuel Loustalot.

Dispositif d'accompagnement

Le réseau se déploie dans toutes les délégations

Marie Despouy connaît le fonctionnement de Handi-Droits. Et pour cause ! En 2006, elle était représentante départementale au CAPFD* de Haute-Garonne. Elle a participé au suivi du Dispositif d'Accueil et d'Accompagnement Individualisé en Délégation (DAAID) et contribué à la création de la plate-forme nationale. Aujourd'hui, elle est coordinatrice régionale Handi-Droits en Occitanie.

Marie Despouy, Coordinatrice Régionale en Occitanie

Après la loi de 2005, les assistantes sociales qui étaient dans les délégations APF se sont intégrées aux SAVS*. Or, pour avoir accès à un SAVS, il faut l'accord de la MDPH*. Des personnes se sont senties exclues.

Face à ce constat, la Région (ex) Midi-Pyrénées a mis en place un dispositif pour que toutes les personnes handicapées puissent être accompagnées dans leur démarche et la défense de leurs droits : c'est ce que nous avons appelé le DAAID. Dans chaque département, des salariés et des bénévoles ont suivi des formations (initiale et continue) sur le Droit des personnes en situation de handicap, sur les services sociaux existant en France. Les accueillants pouvaient ainsi répondre aux questions des usagers et de leurs proches.

Avec Emmanuel Loustalot, nous avons œuvré pour que ce dispositif prenne une ampleur nationale. Aujourd'hui en Occitanie, nous avons remplacé les fiches papier par le numérique. La création du logiciel est une bonne chose, et nous avons un logo !

Quelle est la nature des demandes en délégation ?

Nous faisons régulièrement un bilan sur le thème des demandes et cela varie peu d'une année sur l'autre. Ces données sont transmises aux directrices et directeurs de délégation ainsi qu'aux CAPFD : à eux de les utiliser pour défendre des causes, par exemple face à la MDPH, la Sécurité Sociale, la CAF…

Les demandes que nous recevons concernent les aides humaines (à qui s'adresser, comment remplir un dossier PCH*)essentiellement, et les aides techniques (où les acheter, comment les financer, comment s'organiser ?).

Mais aussi :

- des demandes juridiques,
- la recherche de logements, d'établissements ou de lieux d'accueil temporaire ;
- des questions d'accessibilité, de transport,
- des questions liées à la vie sociale, la scolarité, les loisirs, les vacances.

Vous êtes désormais coordinatrice régionale Handi-Droits, quel est votre rôle ?

En Occitanie, trente-six acteurs travaillant dans les délégations sont impliqués dans ce dispositif : il s'agit d'accueillants et de référents territoriaux ayant suivi une formation juridique. Mon rôle consiste à animer ce réseau de personnes. Lorsqu'elles ont des difficultés à répondre à un interlocuteur, je prends le relais pour essayer de résoudre la question, sachant que j'ai aussi suivi des formations. Si la problématique est trop complexe, je transmets au service juridique APF France handicap, qui compte quatre juristes.

Dans tous les cas, l'interlocuteur d'origine doit avoir une réponse ; nous devons lui indiquer une démarche à suivre pour défendre ses droits.

Propos recueillis par Sylvie Tillard

*CAPFD : Conseil APF de Département ; SAVS : Service d'Accompagnement à la Vie Sociale ; *MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées, *PCH : Prestation de Compensation du Handicap

Un observatoire des demandes

La plate-forme Handi-Droits a aussi pour objectif de faire vivre un « observatoire » des demandes faites par les personnes en situation de handicap en délégation ; observatoire que la région Occitanie pratique depuis plusieurs années.

Pour l'instant, seuls les aspects juridiques sont pris en compte par le dispositif national mais la plate-forme Handi-Droits est amenée à évoluer pour s'étendre à d'autres types de demandes. Cet observatoire permettra d'offrir des données chiffrées sur la nature des demandes et d'adapter les offres de service.

L'implication des agents d'accueil dans le traitement des demandes

Relayée par ses agents départementaux et territoriaux, APF France handicap poursuit son objectif : montrer aux personnes en situation de handicap qu'elles ne sont pas seules, et les encourager dans leurs justes revendications.

Lorsqu'une personne confrontée à une difficulté appelle l'une ou l'autre de nos délégations, Laurianne Corre (pour l'Hérault) et Samira El Moufarrih (pour le Gard) sont souvent ses premières interlocutrices.
Elles peuvent avoir simplement à donner un renseignement, par exemple, comment faire pour avoir une carte de stationnement.

Laurianne Corre et Samira El Moufarrih sont là pour un soutien dans les diverses démarches administratives.

Le plus souvent, elles enregistrent les circonstances et les documents nécessaires à l'analyse du problème, pour chercher avec leurs contacts des solutions. Quand la situation rencontre des points de blocage ou sort des cases administratives, elles mettent à contribution la Coordinatrice Régionale (Marie Despouy) et le service juridique de l'association.

Actuellement, les demandes les plus fréquentes concernent le logement, un besoin et un droit qu'englobe l'accessibilité.

Pour un logement social, même si le handicap fait partie des motifs prioritaires d'attribution, l'attente reste longue. *« Nous nous appuyons sur Loc'Adapt 30, la plateforme qui regroupe les bailleurs du Gard »,* rappelle Samira. *« Mais l'offre manque. Ainsi, nous aurions aimé voir plus vite relogée une dame en fauteuil qui vit au 4ème étage sans ascenseur : elle a sollicité tous les organismes de sa ville, sans pour l'instant trouver ce qu'il lui faut. Nous suivons aussi un homme âgé qui ne peut plus accéder au bac à douche. »* Des rendez-vous avec les gestionnaires du parc locatif et les professionnels du bâtiment sont planifiés.

Un éclairage sur les instances publiques et privées qui ouvrent le droit à compensation s'avère souvent utile.

Beaucoup de demandeurs se tournent vers l'association pour mieux comprendre le fonctionnement de la MDPH et de la CAF.
Certains veulent de l'aide pour remplir leur dossier de demande de PCH : *« Nous ne le faisons pas à leur place, mais nous attirons leur attention sur la formulation du projet de vie : quand des proches interviennent auprès d'eux, il faut le dire précisément, sous peine de voir réduite la part du dédommagement familial. Nous proposons une relecture du dossier avant la remise à la Commission des Droits et de l'Autonomie »,* soulignent Laurianne et Samira.
D'autres s'inquiètent des délais de réponse : *« J'ai dernièrement eu quelqu'un qui s'attendait à ce que soit réglé en un mois le renouvellement de son AAH, alors qu'il faut en moyenne six mois pour qu'un dossier soit traité »,* observe Laurianne.
S'est aussi présenté récemment le cas d'un transfert de dossier, lors d'un déménagement de Paris à Montpellier.
Un repérage des aides financières et des exonérations liées au handicap permet d'avancer. On peut notamment être amené à se demander comment assurer le paiement d'un aménagement technique, si une personne en situation de handicap psychique a droit à un abonnement gratuit au télépéage, ou dans quelles situations la prise en charge des frais de transport est assurée.
Une information sur les possibilités de recours peut éclaircir les horizons. Ainsi, quand, en fin 2020, des usagers du Gard ont reçu de la CPAM une réclamation pour le paiement de participations forfaitaires sur plusieurs années, il faut rassembler les arguments pour, selon les cas, une contestation de la somme énoncée, une demande de remise de dette gracieuse, ou une demande d'échéancier.

Dans l'organisation de la vie à domicile, des difficultés à trouver des aides humaines, et à gérer des interventions, reviennent avec plus ou moins d'acuité.

Il est bon alors de connaître Mand'APF, le service développé au sein de notre association pour les particuliers employeurs.

Corinne Flavigné

Ecouter, échanger, orienter

Une dynamique gagnante

Accompagner les personnes en situation de handicap dans tous les pans de la vie quotidienne a toujours été la raison d'être de nos délégations. La mise en place du dispositif Handi-Droits donne un nouveau souffle à cette mission… et une nouvelle façon de travailler en équipe !

Laurianne Corre, Anne Otheguy et Jacques Perez : la première est salariée, les deux autres bénévoles à la délégation APF France handicap de l'Hérault à Montpellier. Ils sont depuis mi-2020 les référents de « niveau 1 » pour Handi-Droits et accueillent soit au téléphone soit sur rendez-vous tous les demandeurs qui ont des difficultés pour obtenir des informations et veulent être conseillés sur les droits et procédures en matière de handicaps.

De gauche à droite : Jacques Pérez, Laurianne Corre, Anne Otheguy, référents Handi-Droits 34

Jacques, dans son parcours professionnel, a été, entre autres, Défenseur des Droits et Mandataire judiciaire à la protection des Majeurs. A la retraite, il a suivi un séminaire régional de deux jours organisé par le service juridique APF France handicap à Carcassonne pour se préparer à être référent Handi-Droits. Comme tous les référents, il insiste sur l'importance de l'accueil, du premier contact, de l'écoute pour bien comprendre la demande pas toujours bien précise d'une personne souvent stressée.

Laurianne : *« En janvier, nous avons eu 33 appels de 33 personnes différentes, dont 10 que j'ai pu régler directement car les réponses étaient simples (ex :* « Je voudrais savoir où en est mon dossier MDPH que j'ai déposé au mois de novembre ? » *Evidemment, on réoriente alors en donnant le numéro de téléphone de la MDPH. Ou encore :* « Est-ce que la délégation aide financièrement à la construction d'une maison pour une personne en fauteuil ? » *Réponse immédiate : « Non, la délégation n'aide pas financièrement, mais on peut vous orienter vers les différents organismes de financement comme l'ANAH, la fondation Leroy Merlin, …). »*

Les référents sont prêts à se déplacer à domicile, comme récemment pour deux personnes, autant de fois que nécessaire… Déplacements que Laurianne aime faire en binôme, avec l'un ou l'autre bénévole. Pour elle, cela a été une première d'aller à domicile, puisque jusqu'à présent elle restait à l'accueil de la délégation.

Une belle complémentarité unit les référents. Ils se retrouvent le mardi et le jeudi pour mettre en commun leurs recherches sur les dossiers en cours, et interroger le « niveau 2 » du dispositif Handi-Droits quand ils se voient dans l'impossibilité de répondre. Ils sont aussi en lien avec les autres membres de la délégation, la responsable logement Maëva Crespo par exemple, ou le groupe Accessibilité.

Être à l'écoute du demandeur, c'est la moindre des choses, le conseiller oui, lui donner des adresses oui, mais ils ont toujours soin de responsabiliser les personnes, de les aider à trouver en elles-mêmes les ressources pour agir.

Handi-droits 34 accompagne en ce moment trois personnes avec chacune des problématiques différentes.

Résultats ? Souvent l'entretien téléphonique satisfait le demandeur, mais le référent ne sait que rarement s'il y a eu une suite. Grandes satisfactions en revanche exprimées par certains qui sont allés au bout de leur démarche avec le soutien de Handi-Droits : *« Grâce aux conseils d'APF France handicap 30-34, j'ai pu obtenir une aide à laquelle j'avais droit, et que je n'avais pas dans le département où j'habitais précédemment »,* dit ainsi une bénéficiaire.

Merci à Laurianne C., Jacques P., Pricilia K. Fatima A. pour leurs contributions.

Handi-Droits
APF France handicap
Une question **sur vos droits**
Ou **sur des démarches** à effectuer

Vous vous heurtez à un écueil ; il vous faut des explications sur la loi, des conseils qualifiés et personnalisés ?

Laurianne (tél : 04 67 10 03 25 ; e-mail : vos-droits-34@apf.asso.fr) et Samira (tél : 04 66 29 27 07 ; e-mail : vos-droits-30@apf.asso.fr) et leur équipe se feront un plaisir de vous accueillir, et de mobiliser pour vous les compétences du réseau associatif.

Handifaction : Faites entendre votre voix !

Le questionnaire Handifaction a été conçu pour permettre aux personnes vivant avec un handicap de témoigner sur leurs problématiques ou non d'accès aux soins.

Si vous êtes concerné, n'hésitez pas à le compléter pour permettre aux acteurs sur le terrain de faire remonter les difficultés rencontrées !

https://www.handifaction.fr/

Nous comptons sur votre participation pour nous aider dans cette démarche !

Nous vous remercions par avance de votre attention et de votre participation !

Logement adapté : le crédit d'impôt prolongé jusqu'en 2023 !

Grâce à l'alerte et à la mobilisation d'APF France handicap et de la Fédération des ascenseurs, un amendement a pu être déposé pour rectifier la première version du projet de Loi de Finances 2021, qui avait supprimé le crédit d'impôt pour l'adaptation du logement.

C'est ainsi que le 26 janvier dernier, le Secrétariat d'Etat aux personnes handicapées a annoncé l'allongement du crédit d'impôt pour l'adaptation du logement jusqu'au 31 décembre 2023.

Pour rappel, le crédit d'impôt vise à participer au maintien à leur domicile des personnes en situation de handicap et des personnes âgées, en les soutenant dans le financement :

- des dépenses d'installation ou de remplacement d'équipements spécialement conçus pour l'accessibilité des logements aux personnes handicapées ou âgées ;
- des dépenses d'adaptation du logement au handicap ou à la perte d'autonomie.

Peuvent en bénéficier : les propriétaires, les locations ou occupants à titre gratuit et les bailleurs.

Les modalités : un montant de crédit d'impôt de 25 % du montant des dépenses, dans la limite d'un plafond de dépenses de 5.000 € pour une personne seule et 10.000 € pour un couple, majoré de 400 € par personne à charge.

Vous avez une question, un commentaire, ou vous désirez en savoir plus sur les successions ?

Contactez-nous :

Frédérique GALBEZ
Référente Legs Occitanie
04 68 25 62 25
frederique.galbez@apf.asso.fr
APF France handicap
Délégation départementale
ZI La Bouriette
40 Allée Gutenberg
11000 CARCASSONNE

APF France handicap
Reconnue d'utilité publique

Demande de documentation gratuite et confidentielle sur les legs, donations et assurances-vie

À retourner sous enveloppe affranchie à l'adresse ci-contre.

DON en CONFIANCE

❑ Je souhaite recevoir votre brochure **Legs, Donations & Assurances-Vie.**

❑ Je souhaite être contacté(e)
Les horaires auxquels vous pouvez m'appeler :
.....

❑ Mme ❑ M. ..... Prénom .....

Adresse .....

Code postal ..... Ville .....

Tél. ..... E-Mail (facultatif) .....

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par APF France handicap. Elles sont destinées à la Direction Mécénat, Philanthropie et Legs. APF France handicap s'engage à ne pas communiquer ces données. Elles peuvent être utilisées à des fins de statistique et de suivi relationnel. Vous pouvez vous y opposer en cochant la case ci-contre : ☐
Conformément à la loi « Informatique et Libertés », vous pouvez vous opposer à l'utilisation de vos données à caractère personnel ou y accéder pour leur rectification, limitation ou effacement en contactant : *APF France handicap – service relation testateurs - 17 bd Blanqui – 75013 PARIS.* Elles sont conservées pendant la durée strictement nécessaire aux finalités ci-dessus précisées.

AGENDA

Cet agenda peut être sujet à modification.
Les sorties présentées dans chaque département sont bien sûr ouvertes aux adhérents des 2 départements. N'hésitez pas à vous inscrire !

GARD

83 Rue André le Nôtre—Actipolis Bat A5 —30000 NIMES
Tél. : 04 66 29 27 07

TOUS LES LUNDIS DE 14H À 17H >>> ATELIER PEINTURE
TOUS LES LUNDI DE 14H À 16H30 >>> JEUX EN LIGNE
MERCI DE CONTACTER LA DELEGATION POUR EN SAVOIR PLUS

MAI

MARDI 04 : Cinévasion - Délégation du Gard
MERCREDI 12: Activité Jeux de société - Délégation du Gard
NOUVEAUTÉ **DU 17 AU 31 MAI : Beauté et Handicap « Rire de nous, c'est nous aimer un peu »** - Association Les Mille Couleurs—Nîmes
MARDI 18 : Groupe Relais d'Alès – Mairie d'Alès
MARDI 18 : Mille Sabords—Délégation du Gard
MERCREDI 19: Activité Jeux vidéos (Wii) - Délégation du Gard
NOUVEAUTÉ **JEUDI 20 : Sortie à définir**
MERCREDI 26 : Activité Jeux de société – Délégation du Gard
NOUVEAUTÉ **JEUDI 27 : Balade au Grau de Roi**

JUIN

MERCREDI 02 : Activité Cinévasion - Délégation du Gard
MERCREDI 09 : Activité Jeux de société - Délégation du Gard
MARDI 15 : Groupe Relais d'Alès – Mairie d'Alès
MERCREDI 16 : Activité Jeux vidéo (WII) – Délégation du Gard
MERCREDI 23: Activité Jeux de société - Délégation du Gard
NOUVEAUTÉ **JEUDI 17 : Balade à Ballaruc les bains**

JUILLET

VENDREDI 9 : Grotte de Chauvet

AOUT

INTERRUPTION DES ACTIVITES SUR LE MOIS D'AOUT
REPRISE EN SEPTEMBRE

HERAULT

1620 Rue de Saint Priest—34090 MONTPELLIER
Tél. : 04 67 10 03 25

LUNDI AU VENDREDI >>> CLUB INFORMATIQUE

MAI

TOUS LES MERCREDIS : RENCONTRE DU GROUPE AMITIE
TOUS LES JEUDIS : RÉUNION DU GROUPE ACCESSIBILITE
TOUS LES MARDIS ET JEUDIS : PERMANENCE HANDIDROITS
DU 15 AU 31 MAI : EXPOSITION « DE L'INVISIBLE AU VISIBLE, COMPRENDS QUI JE SUIS » À L'OFFICE DU TOURISME DE MONTPELLIER;
DU 26 AVRIL AU 8 MAI : OPERATION VENTE DE BRIOCHES AUX ENTREPRISES
NOUVEAUTÉ **JEUDI 27 : Balade au Grau de Roi**

JUIN

TOUS LES MERCREDIS : RENCONTRE DU GROUPE AMITIE
TOUS LES JEUDIS : RÉUNION DU GROUPE ACCESSIBILITE
TOUS LES MARDIS ET JEUDIS : PERMANENCE HANDIDROITS
NOUVEAUTÉ **JEUDI 17 : Balade à Ballaruc les bains**

JUILLET

TOUS LES MERCREDIS : RENCONTRE DU GROUPE AMITIE
TOUS LES JEUDIS : RÉUNION DU GROUPE ACCESSIBILITE
TOUS LES MARDIS ET JEUDIS : PERMANENCE HANDIDROITS

AOUT

INTERRUPTION DES ACTIVITES SUR LE MOIS D'AOUT
REPRISE EN SEPTEMBRE